

UPSA SAS UPSA rappelle NOVALAC EXPERT Allernova AR lait en poudre 0-36 mois - Boite de 400g



- Noms des modèles ou références concernés : **NOVALAC EXPERT Allernova AR lait en poudre 0-36 mois - Boite de 400g**
- Marque : **Laboratoires Novalac**
- **GTIN 3518073772016 Lot 183403 Date limite de consommation 17/07/2028**
- Conditionnements : **boite de 400g**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/04/2026 au 12/06/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **Départements : GUADELOUPE (971), GUYANE (973), REUNION (974), MAYOTTE (976)**
- Distributeurs : **Pharmacies**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **UPSA SAS procède au rappel du lot n°183403 de Novalac Expert Allernova AR 0-36 mois suite à des signalements en lien avec l'aspect et la couleur de la poudre.**
- Risques encourus par le consommateur : **Modifications organoleptiques**
- Description complémentaire du risque : **Certains signalements font état de diarrhées et de vomissements.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Echange.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0800009184**
- Informations complémentaires publiques : **Si vous détenez une ou plusieurs boîtes de ce lot impropre à la consommation : cessez de les utiliser et rapportez le produit dans votre pharmacie. La santé des tout-petits et la qualité de nos produits sont au coeur de nos préoccupations. Pour toute question complémentaire, le service consommateur est à votre entière disposition au numéro vert gratuit: 0800009184, ou rapproche [...]**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre